

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'Herry
séance du 23/02/2018

- MARCHE PUBLIC CONSTRUCTION GARDERIE

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la procédure adaptée en 10 lots séparés pour le marché de construction du Centre de Loisirs.

La commission qui s'est réunie à 2 reprises le 18 janvier 2018 pour l'ouverture des plis puis le 1er février pour l'analyse des offres, a retenu les offres des entreprises suivantes :

Lot 1 - Démolition VRD - gros oeuvre : SAS CFM de CUFFY pour un montant de 70 605,81 € HT

Lot 2a - Charpente : SAS CFM pour un montant de 16 186,21 € HT

Lot 2b - Charpente - couverture - zinguerie : SAS CFM pour un montant de 14 384,14 € HT

Lot 3 - Menuiseries extérieures - métallerie : SAS CFM pour un montant de 20 407,52 € HT

Lot 4 - Plâtrerie - isolation - faux plafonds : SAS CFM pour un montant de 22 574,25 € HT

Lot 5 - Menuiseries intérieures : SAS CFM pour un montant de 3 475,00 € HT

Lot 6 - Carrelage - faïence : SAS CFM pour un montant de 13 709,99 € HT

Lot 7 - Chauffage - ventilation - VMC - plomberie : CLIMATEC SERVICES de BOURGES pour 19 998,- € HT

Lot 8 - Electricité - courant fort - courant faible : SARL TECHNIC ELEC de NEVERS pour 25 460,- € HT

Lot 9 - Peinture - nettoyage : SAS DNC - DELESGUES de SAINT-DOULCHARD pour 8 636,54 € HT

Soit un total de 215 437,46 € HT (258 524,95 € TTC).

M. le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission pour les 10 lots et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer les 10 lots conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché de prestation et tous les documents relatifs à ce marché.

- CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

M. le Maire présente les modalités du contrat "Enfance-Jeunesse" qui est à renouveler, entre la Commune et la CAF, pour l'accueil de loisirs HERRYBAMBELLE.

Il rappelle que ce contrat existe depuis 2009 et que dans le cadre des objectifs de celui-ci, une partie de la subvention allouée à l'association est versée à la commune par la CAF.

Lesdits objectifs sont fixés au travers des actions suivantes :

- Accueil du mercredi,
- Périscolaire,
- Grandes vacances,
- Petites vacances.

Le conseil administratif de la CAF s'étant positionné favorablement concernant la signature de ce contrat, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

- SUBVENTION HERRYBAMBELLE

Au titre de l'année 2018, le Conseil Municipal décide d'accorder à HERRYBAMBELLE, une avance sur subvention de 10 000 €. Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget.

- RENOUVELLEMENT CONTRAT FAUCHAGE

La convention avec l'entreprise effectuant le broyage et le fauchage sur la commune arrivant à échéance, M. le Maire propose de la renouveler. M. Benoît FRELAT assurera le fauchage et le débroussaillage. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

- TGV GRAND CENTRE

M. le Maire propose de renouveler l'adhésion communale à l'Association TGV, Grand Centre Auvergne pour 2018. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 100 €. Le Conseil Municipal accepte.

PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)

M. le Maire rappelle que l'enquête publique concernant le PPRI est en cours et que l'enquêteur recevra le public le 28 février de 9 H à 12 H à la mairie.

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

M. le Maire informe le Conseil de l'avancement du PLUI. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) a été présenté à la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) qui a jugé les propositions de croissance trop ambitieuses et qui a demandé de se rapprocher du taux de croissance INSEE. Une décision sera prise prochainement au bureau des Maires.

COURSE CYCLISTE

M. le Maire informe que le tour cycliste de la CDC aura lieu le 17 mars 2018 avec départ et arrivée à GROISES, passage à HERRY vers 16H00.

TRI SELECTIF

Un conseiller demande dans un but d'optimisation du tri sélectif, s'il serait possible de relancer le mode de tri. M. le Maire fera le nécessaire auprès de la CDC.